

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016 A 19H00

---

### N°1 DU 21 JUILLET 2016 ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LOFFRE

La procédure de révision du document d'urbanisme initiée par délibération en date du 25 avril 2013 a abouti au dossier de projet de révision du Plan Local d'Urbanisme qui doit être à présent arrêté par le Conseil Municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale et soumis ultérieurement à enquête publique. La concertation s'est effectuée en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision qui a été déterminée par délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2013 et une réunion publique s'est tenue à la salle polyvalente le 17 avril 2015. Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** :

Tire le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision du PLU

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'information utilisés : un affichage de la délibération prescrivant la révision du PLU pendant toute la durée des études nécessaires, les articles dans le bulletin municipal, réunion avec le monde agricole, réunion publique avec la population,

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat : un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis tout au long de la procédure à la disposition du public en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture : sept observations y ont été consignées, 2 lettres ont été adressées à Mr le Maire ; une réunion publique a été organisée le 17 avril 2015.

Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, le Conseil Municipal considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**1) Tire le bilan** de cette concertation,

**2) Arrête** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,

**3) Précise** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques mentionnées à l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme, aux communes limitrophes, aux organismes qui ont demandé à être consulté.

### N°2 DU 17 OCTOBRE 2016 DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2016

#### OBJET :

REGULARISATIONS COMPTABLES

ACQUISITIONS DE TERRAINS 6000 €

PLATEAU DE COUPE TRACTEUR 2 300 €

DEBROUSSAILLEUSE 698 €

SOUFFLEUR 285 €

PMR SALLE POLYVALENTE 3 000 € (POUR INFORMATION SONO 329 € HORS DM)

TRANSFORMATION D'UNE CABINE TELEPHONIQUE EN BIBLIOTHEQUES 1 186.80 €

SUBVENTION DE 81 € A L'ASSOCIATION SHERIFF ON FIRE

#### FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

	<b>8000 €</b>
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	- 10 863 €
615231 ENTRETIEN ET REPARATION VOIRIES	+ 380 €
64168 AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	+ 5 000 €
6455 COTISATIONS AUX ASSEDIC	+ 100 €
6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	+ 81 €

673 TITRES ANNULES	+ 25 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 13 277 €

<b>RECETTES</b>	<b>8 000 €</b>
419 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	+ 1 500 €
74718 AUTRES (ASP CUI)	+ 6 500 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>14 200 €</b>
2111 TERRAINS NUS	+ 6 000 €
2135 INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	+ 1 200 €
2188 AUTRES IMOBILISATIONS CORPORELLES	+ 4 000 €
2181 OPERATION 69 SALLE POLYVALENTE	+ 3 000 €

<b>RECETTES</b>	<b>14 200</b>
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	+ 923 €
ARTICLE 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 13 277 €

**N°3 DU 17 OCTOBRE 2016 SUBVENTION DE 81 € A L'ASSOCIATION SHERIFF ON FIRE**

Monsieur propose de verser une subvention exceptionnelle de 81 € à l'association Sheriff on Fire dans le cadre des activités mises en œuvre pour la fête communale. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 81 € à l'association Sheriff on Fire.

**N°4 DU 17 OCTOBRE 2016 DECISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET PRIMITIF 2016**

**OBJET :**

EQUIPEMENTS DU CIMETIERE & SIGNALISATION ROUTIERE

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>8 308 €</b>
-----------------	----------------

6068 AUTRES FOURNITURES	<b>3 608 €</b>
6454 COTISATIONS AUX ASSEDIC	+ 200 €
6455 ASSURANCE DU PERSONNEL	- 100 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 4 600 €

<b>RECETTES</b>	<b>8 308 €</b>
-----------------	----------------

6419 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	+ 3 500 €
70311 CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	+ 200 €
7478 AUTRES ORGANSIME CAF	+ 4 608 €

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>4 600 €</b>
2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	+ 600 €
21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	+ 4 000 €

<b>RECETTES</b>	<b>4 600 €</b>
ARTICLE 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+ 4 600 €

**N°5 DU 17 OCTOBRE 2016 DEMANDE DE DESAFFILIATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD (SDIS) AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 26 septembre 2016 émanant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59) nous informant que le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord sollicite son retrait du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la désaffiliation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

**N°6 DU 17 OCTOBRE 2016 SMTD - RECONDUCTION POUR 2017 DES PARTICIPATIONS AUX FINANCEMENTS DES CARTES OR, JOB, RSA**

Monsieur le Maire rappelle le montant de la participation communale 2016 qui s'élève à :

42 € en ce qui concerne la carte OR

5 € en ce qui concerne la carte JOB

15 € en ce qui concerne la carte RSA

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, **DECIDENT**, à l'unanimité, la prise en charge de la carte OR pour 42 €, la carte JOB pour 5 €, la carte RSA pour 15 € pour l'année 2017.

**SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS MISE A DISPOSITION DE NEUF ORDINATEURS SORTIS DE L'INVENTAIRE**

Monsieur le maire donne lecture du courrier du 26 septembre 2016 confirmant la donation par le SMTD de neuf ordinateurs à la collectivité. Ces derniers seront affectés aux activités scolaires, périscolaires, extrascolaire, aux personnes âgées dans le cadre du programme mis en place par Mme LARIVIERE visant à initier les aînés intéressés à l'informatique.

**N°7 DU 17 OCTOBRE 2016 RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA CONCESSION CIMETIERE N°161**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur DRUART Dominique domicilié 8 rue Marivaux appartement 673 80 000 Amiens a fait l'acquisition d'une concession simple le 8 mars 2013 pour la somme de 155 €uros se décomposant comme suit 25 € frais administratifs, 43,33 € au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et 86,67 € à la commune. Il sollicite par courrier du 6 octobre 2016, la rétrocession de la concession à la commune. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** la rétrocession de la concession cimetièrre n°161 à la commune pour la somme de 86,67 € imputée à l'article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs.

**N°8 DU 17 OCTOBRE 2016 DECISION MODIFICATIVE N°5 AU BUDGET PRIMITIF 2016**

**OBJET** : RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE N°161 - ANNULATION DU TITRE N° 10 BORDEREAU N°5 DU 11 FEVRIER 2013

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

**86, 67 €**

6068 AUTRES FOURNITURES

- 86,67 €

673 Titres annulés sur exercice antérieurs

+ 86,67 €

**N°9 DU 17 OCTOBRE 2016 RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL DE GUESNAIN POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2020 ET DE NOTRE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2020**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 4 octobre 2016 émanant de la commune de Guesnain qui précise que le Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal a obtenu un agrément pour l'année 2016 et est en cours d'écriture de son projet 2017-2020. Ouï l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité **EMET UN AVIS FAVORABLE** pour le renouvellement de l'adhésion au Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 31 décembre 2020 et de son partenariat avec la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse sur la même période.

#### **N°10 DU 17 OCTOBRE 2016 ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2017– CALENDRIER ET TARIFICATION**

L'Accueil Collectif de Mineurs aura lieu du lundi 10 juillet 2016 au lundi 31 juillet 2017. Accueil Collectif de Mineurs offre une participation à la journée de 9 heures à 17 heures 30 ou à la demi-journée de 13 h 30 à 17 h30.

La tarification prend en compte le quotient familial de chaque famille Loffrienne

1<sup>ère</sup> tranche jusque 600 € / 2<sup>ème</sup> tranche de 601 € à 1000 € / 3<sup>ème</sup> tranche au-delà de 1000 €

La tarification pour la durée de l'ALSH est forfaitisée à :

	<b>1<sup>ère</sup> tranche</b>	<b>2<sup>ème</sup> tranche</b>	<b>3<sup>ème</sup> tranche</b>	<b>EXTERIEURS</b>
<b>Accueil l'après-midi de 13h30 à 17h30</b>	30 €	40 €	60€	90 €
<b>Accueil à la journée de 9h00 à 17h 30</b>	50 €	60 €	100€	130 €
<b>Tarif à partir du second enfant</b>			90 €	

#### **Absences de l'enfant :**

En cas d'absence de l'enfant, la participation financière des familles n'est pas remboursée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** l'ouverture de l'Accueil Collectif de Mineurs du 10 juillet au 31 Juillet 2017, **d'une tarification modulée en fonctions des ressources des familles**, excluant la gratuité et **s'appliquant aux familles domiciliées sur la commune de LOFFRE, un tarif unique s'appliquant aux extérieurs.**

#### **INSCRIPTION SUR LE PROJET CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DE LA CAF D'UNE FORMATION BAFD**

Madame LARIVIERE précise qu'une inscription de formation BAFA a été portée au Contrat Enfance Jeunesse permettant ainsi d'obtenir une subvention de 55% de la Caisse d'Allocations Familiales. Mme IDKOWIAK Carole aura ainsi la possibilité d'accéder à une formation avec une prise en charge de 55% par la Caisse d'Allocations Familiales. le montant de la formation s'élève à 355 €. Le Conseil Municipal sous-tend ce projet au fait que Mme IDKOWIAK s'engage par un contrat à assumer la direction de l'Accueil Collectif de Mineurs 2017.

#### **COURRIER DE MELLE MENU-IDKOWIAK**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Melle MENU-IDKOWIAK bénévole au mois de juillet 2016 au centre de loisirs par lequel elle sollicite une subvention pour passer le BAFA aux vacances d'avril 2017 et pouvoir intégrer l'équipe d'animation au mois de juillet 2017. Cette formation inscrite dans le CEJ pourrait être prise en charge à 55% par la CAF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE DE RESERVER cette prise en charge BAFA aux administrés de la commune ainsi que toute subvention.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 09 août 2016 émanant de la C.C.C.O. précisant que la loi ALUR prévoit que les Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération, non compétentes en matière de PLU, le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la publication de ladite loi c'est-à-dire le 27 mars 2017. Il s'agit d'un enjeu de taille ; la C.C.C.O. met à la disposition des élus une plaquette réalisée par l'assemblée des communautés de France. La loi ALUR dispose également que les

communes bénéficient d'un droit à s'opposer à ce transfert, à charge pour elle de prendre une délibération dans les trois mois qui précéderont le 27 mars 2017. Ces dispositions seront débattues lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### **FETE DE L'ECOLE 2017**

Monsieur le Maire rappelle que la capacité théorique d'accueil de la salle polyvalente est de 175 personnes debout et 110 personnes assises. La fête de l'école 2016 a accueilli un nombre plus important de spectateurs. Il est décidé que le spectacle donné dans le cadre des nouvelles activités périscolaires n'aura plus lieu.

#### **TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE MATISSE**

Monsieur le Maire précise que les travaux d'isolation et d'accessibilité PMR sont achevés. Enseignants et enfants sont satisfaits.

#### **ATELIER MEMOIRE**

Mme LARIVIERE informe que Benjamin anime : au foyer rural un atelier mémoire le mardi de 14h à 15h et tous les quinze jours à la salle polyvalente un atelier physique adapté chaque jeudi de 9h à 10h. Le conseil général a doté ce projet de 2 000 €.